

# MOTUS ET BOUCHE (PRESQUE) COUSUE

Jean-Claude Marcourt est en charge des aides à la presse au sein du gouvernement Wallonie-Bruxelles. Nous avons donc tenté de l'interviewer : langue de bois, quand tu nous tiens...

Propos recueillis par Isabelle Philippon

**A**u début de la législature, Jean-Claude Marcourt, ministre (PS) des Médias au sein du gouvernement Wallonie-Bruxelles, a promis d'adapter les aides directes à la presse quotidienne. Mais le « nouveau décret » n'est, à ce jour, pas encore sorti des limbes. Nous avons sollicité une interview ; il nous a concédé quelques brèves réponses écrites.

**Ensemble ! :** N'est-il pas difficile, pour un responsable politique, de prendre le risque de déplaire aux éditeurs de journaux, par exemple en conditionnant *réellement* les aides à la presse quotidienne au

respect de la déontologie ?

**Jean-Claude Marcourt :** Un responsable politique est garant de l'intérêt général et non de ses intérêts particuliers. Selon moi, un ministre des Médias doit être le garant d'une presse de qualité, et donc d'une presse respectueuse de la déontologie. Ce qui, au demeurant, devrait rencontrer l'adhésion des éditeurs.

En 2017, les groupes Sudpresse (*La Meuse, La Capitale, La Nouvelle Gazette, etc.*), ainsi que IPM (pour *La Dernière Heure*) ont vu leurs aides « suspendues » parce qu'ils ne respectaient pas la déontologie. Comment cela s'est-il

finalement terminé ?

J'ai demandé des informations complémentaires aux entreprises concernées, qui avaient fait l'objet de plaintes reconnues fondées par le Conseil de déontologie. J'ai rencontré leurs responsables afin d'obtenir des engagements concrets de chacune d'elles vis-à-vis du respect de la déon-

**Le délai annoncé  
était 2018.**

**Je compte bien  
arriver à déposer  
le projet de décret  
dans les temps**

tologie. L'aide suspendue temporairement a ensuite été libérée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comment se fait-il que l'on demande deux fois leur avis aux éditeurs (une fois « en direct », l'autre fois via l'avis demandé à la commission d'agrégation au titre de journaliste professionnel) ? N'est-ce pas donner beaucoup de poids aux éditeurs par rapport aux journalistes ?

La commission d'agrégation est effectivement composée paritairement des journalistes et des éditeurs. Mais elle n'intervient pas dans la recevabilité des aides, uniquement sur le titre officiel de journalistes professionnels (NDLR : le texte du décret prévoit pourtant bel et bien que... « La Commission d'agrégation dispose d'un mois à dater de la notification [par le Centre] »

*Quand il parle « Presse »,  
Jean-Claude Marcourt  
marche sur des œufs  
et reste dans le flou.*



CRÉDIT : DAVID LEFEBURE/FICKR

⇒ pour rendre un avis au Centre à propos des conditions d'octroi). Dans le cadre de la réforme des aides à la presse, je travaille à donner le même statut aux avis des éditeurs qu'à ceux des journalistes.

**Cela fait longtemps que l'on promet une adaptation du décret sur les aides à la presse, mais on ne voit rien venir. Pourquoi est-ce si long ?**

Le délai annoncé était 2018. Je compte bien arriver à déposer le projet de décret dans les temps.

**Pour ce qui est des aides à la presse périodique, point de décret, mais un arrêté ministériel. Quelles sont les règles qui encadrent l'octroi de ces aides pour ce type de presse ?**

Un ensemble de critères objectifs ont été définis afin d'encadrer les aides orientées « presse d'opinion ». Les critères touchent à différentes réalités comme, notamment, le siège social, l'obligation d'indépendance à l'égard de tout groupe de presse, entreprise de médias ou entreprise commerciale, la garantie d'assurer un volume éditorial minimum, d'assurer également une publication minimum, la limitation des revenus publicitaires, etc. □

□ □ □

## ET SON CABINET D'AJOUTER...

« L'intention est de moderniser certains critères du système des aides à la presse ; pas de révolutionner les règles. Nos réformes poursuivront surtout cinq objectifs : 1/ encourager les patrons de presse à augmenter le nombre de journalistes professionnels salariés au sein des rédactions ; 2/ motiver les éditeurs à l'importance, pour leurs rédactions, de respecter la déontologie journalistique ; 3/ aider les journaux à passer le cap de la transition numérique et technologique, à innover ; 4/ donner les moyens d'une formation continue de qualité pour tous les journalistes ; 5/ permettre la naissance de nouveaux médias. »

# « LES AIDES À LA

## Journalistes sous pression, rentrées publicitaires en baisse : dans ce contexte, les aides publiques à la presse sont indispensables. Mais sont-elles bien utilisées ? Contribuent-elles au maintien d'un journalisme de qualité ? Le point avec Martine Simonis, secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels (AJP).

Interview réalisée par Isabelle Philippon (CSCE)

**E**nsemble ! On entend souvent dire que la qualité de la presse n'est plus au rendez-vous : croyance ou réalité ?

**Martine Simonis** : Tout dépend de ce que l'on entend par « qualité ». Il y a toujours des titres de presse plus populaires et d'autres davantage branchés sur une information « de qualité ». Cela ne veut pas dire que la presse populaire manque, par définition, de qualité. Je pense que les journalistes, dans leur immense majorité, sont soucieux de produire un travail de qualité, c'est-à-dire d'écrire des articles qui touchent leur public et l'intéresse, tout en respectant la ligne éditoriale et les spécificités de leur média, ainsi que la déontologie journalistique.

**Les journalistes restent, pour la plupart, de bons professionnels, d'accord. Mais il n'en reste pas moins vrai que la presse écrite traverse une crise qui s'éternise, que les restructurations succèdent aux restructurations, et que le « paysage médiatique » s'appauvrit, non ?**

La presse est en crise, c'est un fait. Le rapprochement d'un nombre croissant de titres de presse affecte le pluralisme de l'information dans certains segments de l'actualité. C'est très vrai pour ce qui est de l'information régionale : quand ce ne sont plus les journalistes du *Soir* qui suivent les infos régionales ou locales destinées à leurs abonnés, mais que ces articles sont écrits par les journalistes de *La Meuse*, de *La Nouvelle Gazette* ou de *La Capitale* (NDLR : les journaux du groupe Sudpresse, à voca-

tion régionale, et qui appartiennent à 100% au groupe Rossel, éditeur du *Soir*), le pluralisme de l'info régionale est mis à mal. Quand les articles « Sports » du *Soir* et des journaux du groupe Sudpresse sont écrits par des journalistes appartenant à un pool rédactionnel mis en place par Rossel,

**Les journalistes français sont deux fois moins productifs que les journalistes belges. Le problème réside-t-il en France, ou en Belgique ? Il est chez nous, évidemment !**

qui alimente les pages « Sports » de l'ensemble des titres, la diversité des regards et des angles de traitement en prend un coup.

Et l'alliance récente des groupes Rossel et L'Avenir au sein d'une même régie publicitaire, laquelle intègre aussi, désormais, les principaux magazines télé qui avant appartenaient au groupe RTL, participe encore au « resserrement » du paysage médiatique, non ?